



L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Etaient présents : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, CHABANNE Éric, MEURIS Olivier, DESPOUYS Véronique, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, LOUBERE David, ILHARDOY Sandra, LINXE Justine, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : HUREL Catherine, LAULOM Vincent

Absente : DUCROT Stéphanie

Procurations : Mme HUREL a donné procuration à Mme LOUBERE, M. LAULOM a donné procuration à M. SOUX.

Secrétaire de séance : M. CHABANNE Eric

Nombre de :

- Conseillers : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

➤ Date convocation :

25/05/2023

**PARTICIPATION
STAGE PERCUSSIONS**

**COLLEGE JEAN
ROSTAND TARTAS**

2023-031

Considérant le courrier du collège Jean Rostand de Tartas relatif à une demande de participation de la commune pour un stage de percussions qui s'est déroulé du 27 au 31 mars, à Sabres

Considérant qu'une élève de la Commune a participé au stage

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et une voix contre (M. Lacoste)

- FIXE la participation de la commune à 50 € pour le stage de percussion
- DIT que le versement de la participation sera versé directement aux familles.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patricia LOUBERE

